

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2020

CARTE VITALE BIOMÉTRIQUE - (N° 2425)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 2

présenté par

Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article souhaite la mise en place de la carte biométrique afin de lutter contre la fraude sociale. Or, la fraude à la carte Vitale proprement dite ne représente, selon le rapport présenté au Sénat, « qu'un montant faiblement significatif ». La fraude visée par cette PPL ne représente que 11 millions d'euros, qui représente moins de 5 % du montant total des fraudes aux prestations d'assurance maladie détectées. On est très loin des fraudes aux cotisations sociales, estimées entre 6,8 et 8,4 milliards d'euros pour 2018. On est très loin aussi de la fraude sur les impôts sur les sociétés, qui se montent à 27 milliards d'euros, aux fraudes fiscales qui coûtent 80 milliards d'euros chaque année à la France, qu'il nous semble plus prioritaires de combattre.